

---

## Service de Prévention

Judith Guérin, avocate  
aux activités de prévention

Aurélié Lompré, avocate  
aux activités de prévention

---

### **Pour partir l'esprit en paix durant vos vacances, planifiez votre absence**

Le beau temps étant arrivé, vous songez à vos vacances. Vous passez vos temps libres sur les sites Internet de réservation de voyage pour trouver **LA** destination de rêve abordable ou encore, vous planifiez des activités en famille ou entre amis.

Quoiqu'il en soit, pour vous assurer de passer de bonnes vacances et d'avoir un retour au bureau en douceur, il est tout aussi important d'organiser votre absence. À cet égard, voici quelques mesures préventives :

- Vérifiez votre agenda. Assurez-vous qu'aucun rendez-vous n'est fixé durant votre absence, ni aucune vacation à la cour et qu'aucun délai ne viendra à échéance pendant ce temps;
- Informez vos clients et vos collègues de votre absence;
- N'acceptez aucun nouveau mandat sans avoir préalablement vérifié les échéances et vous être assuré de disposer de suffisamment de temps pour effectuer les démarches nécessaires avant votre départ. Si vous refusez un mandat, n'oubliez pas d'en informer la personne par écrit;
- Enregistrez vos messages d'absence du bureau, tant dans votre boîte vocale que dans votre messagerie courriel, sans oublier d'indiquer votre date de retour et le nom d'une personne-ressource à contacter en cas d'urgence. À votre retour, n'oubliez pas de les désactiver;
- Veillez à ce qu'une personne soit responsable de prendre connaissance des messages laissés dans votre boîte vocale, de votre courrier et de vos courriels afin de répondre aux urgences. De même, cette personne pourra s'occuper des procédures notifiées;
- Laissez vos coordonnées pour vous joindre en cas d'urgence.

En adoptant ces mesures préventives, vos vacances seront relaxantes et vous éviterez les ennuis à votre retour au bureau.

Bonnes vacances!